

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
JURA SUD, PAYS DES LACS, PETITE MONTAGNE ET REGION D'ORGELET**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DELIBERATION N° 2020-065**

SEANCE DU 6 FEVRIER 2020

Nombre de Conseillers

En exercice : 129
Titulaires présents : 89
Suppléants présents : 1
Pouvoirs : 9

Date de convocation :

31/01/2020

Date d'affichage :

15/02/2020

Votants :	99	Pour :	99	Contre :	0	Abstentions :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	---------------	---

L'an deux mille vingt, le six février, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Moirans en Montagne, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DELORME.

Délégués titulaires présents : ALLEMAND Jean Luc ; ANDREY Patrick ; AYMONIER Gaëtan ; BAILLY Thierry ; BANCELIN Robert ; BANDERIER Laurent ; BARIOD Maurice ; BAUDURET Jacques ; BAZZUCCHI Dominique ; BELPERRON Pierre Rémy ; BENIER ROLLET Claude ; BENOIT François ; BENOIT Jérôme ; BERREZ Didier ; BERTHOZAT Michel ; BESSARD Maurice ; BLASER Michel ; BOURGEOIS Josette ; BRIDE Christian ; BRIDE Frederic ; BRIDE Jean Louis ; BRIDE Marcel ; BROCARD Jean pierre ; BUCHOT Jean Yves ; BUNOD Remy ; CALLAND Jacques ; CAPELLI Célestin ; CASSABOIS Yannick ; CHAMOUTON Claude ; CHAMOUTON Patrick ; CHARRIERE Gerard ; CHATOT Patrick ; CLOSCAVET Marie-Claire ; COTTIN Geneviève ; DALLOZ Jean Charles ; DE MERONA Bernard ; DELORME Jean-Louis ; DEPARIS VINCENT Christelle ; DUBIEF Ludovic ; DUBOCAGE Françoise ; ETCHEGARAY CARRETIE Josiane ; FAVIER Jean-Louis ; GADIOLET Marie Agnès ; GAMBEY Olivier ; GAULIER Jean Paul ; GAUTHIER PACOUD Sandrine ; GIROD Franck ; GRAS Françoise ; GROS FUAND Florence ; GUIDOT Henri ; HEBERT Anne ; HEIMLICH Aline ; HUGUES Guy ; HUSSON Géraud ; JOURDANT Michel ; JOURNEAUX Cyrille ; LACOMBE Marie ; LACROIX Serge ; LAGARDE Jean Noël ; LONG Grégoire ; MAILLARD Jean Claude ; MANNA Julien ; MAS Laurence ; MILLET Alain ; MONNERET LUQUET Jocelyne ; MONNIER Roger ; MOREL Alain ; MOREL Denis ; MOREL Guy ; MULLOT Aurélie ; NEVERS Jean Claude ; NEVEUX Marie pierre ; PAIN Michel ; PANSERI Alain ; PIETRIGA Guy ; PROST Philippe ; PRUDENT Sandrine ; RASSAU Jean Noël ; RENAUD Denis ; REVOL Hervé ; RIGAUD Alain ; ROTA Josiane ; RUDE Bernard ; TOURNIER Daniel ; VELON Nicole ; VIDEIRA Christelle ; VUITTON Daniel ; ZANINETTA Jacques ; ZEITLER Isabelle

Délégués suppléants présents : TISSOT Isabelle pour GAROFALO Pascal (excusé)

Excusés ayant donné pouvoir : BENACCHIO Fabien à BUCHOT Jean Yves ; BOILLETOT Jean Marc à CHAMOUTON Patrick ; BOUQUEROD Michel à BRIDE Jean Louis ; BRUNET Hervé à DUBOCAGE Françoise ; DUCLOS Martine à DELORME Jean Louis ; DUVERNET Daniel à CHARRIERE Gérard ; GUICHON Gilles à MOREL Denis ; NIEL Patrick à GADIOLET Marie Agnès ; RENAUX Marie Louise à CLOSCAVET Marie Claire ;

Excusés : BAILLY Hervé ; GILBERT Pierre ; GUINARD Sylviane ; HUGONNET Franck ; JAILLET Bernard ; LAMARD Philippe ; LANCELOT Catherine ; PEIRRON Sylviane ; PRELY Fabrice.

Absents : BAUD Pascal ; BORGES Alain ; BUFFAVAND Lionel ; CAILLON Gérard ; CATTET Jean Luc ; COMTE Thierry ; COULON Jean Paul ; DUFOUR Christiane ; DUMONT GIRARD Philippe ; DUPIN Bernard ; ECOIFFIER Alain ; FEAU Pascal ; GIRARDOT Bernard ; GIRERD Jacques ; GROSDIDIER Jean Charles ; GUILLOT Evelyne ; MOREL BAILLY Hélène ; PAGET Sylvain ; REBREYEND COLIN Micheline ; SOFFRAY Colette ; SOUSSIA Michel

Secrétaire de séance : Monsieur DELORME Jean Louis

Objet : Projet d'écomobilité touristique 'Vélo Jurassie Tours'

Le Conseil communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales ;



Vu les statuts de la Communauté de communes Jura Sud, Pays des Lacs, Petite Montagne et Région d'Orgelet,

Vu la compétence 'Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme' de la Communauté de communes Jura Sud, Pays des Lacs, Petite Montagne et Région d'Orgelet,

Considérant que dans le cadre de l'étude de définition d'une stratégie touristique pour la filière « lacs, rivières et cascades » du massif du Jura mais également des ateliers des territoires qui se sont tenus en 2017, la refonte du produit touristique de la « Route des Lacs » a été identifiée comme un levier majeur d'attractivité et de développement touristique du territoire et de ses multiples richesses,

Considérant que les actions de la filière entendent contribuer directement à la préservation de la ressource en eau, à l'adaptation au changement climatique et à l'évolution des pratiques écotouristiques,

Considérant que le Parc naturel régional du Haut-Jura et le Pays Lédonien ont poursuivi leur coopération conduite dans le cadre du programme LEADER en engageant une étude de requalification de l'ancienne « Route des Lacs » dont l'objectif consiste à développer une nouvelle offre touristique basée sur les modes de déplacements doux et la découverte des sites naturels et culturels en lien avec le thème de l'eau,

Considérant l'articulation du projet autour de deux échelles ; une échelle supra : le massif du Jura et une échelle locale : les intercommunalités,

Considérant le travail de ces derniers mois animé par le Parc du Haut-Jura et le Pays Lédonien en appui sur le cabinet d'étude ATEMIA, mené en concertation avec les services et les représentants élus des communautés de communes, les services de l'Etat, des collectivités régionales et départementales et leurs représentants élus et les acteurs socio-professionnels et qui a permis une mise en œuvre pré-opérationnelle des différentes composantes du projet avec :

- la définition du produit et de son positionnement ;
- la création des tracés au sein de chaque communauté de communes ;
- la définition d'une offre de services adaptés ;
- l'étude des modalités de fonctionnement technique, économique et juridique d'une structure porteuse du produit ;
- les recherches de financement,

Considérant que ce projet consiste à valoriser les points d'intérêt de la filière lacs, rivières et cascades en les connectant en mobilité douce et plus particulièrement en vélo à assistance électrique, que des boucles locales et thématiques réalisables sur une demi-journée ou journée, par des familles, ont été définies (entre 15 et 60km), que ces boucles pourront être reliées entre elles et combinées à d'autres activités de pleine nature (contemplation, randonnée, kayak, baignade,...) pour constituer des produits packagés, sur du court séjour voire jusqu'à la réalisation d'un « grand tour » en itinérance,

Considérant que ce produit touristique innovant répond aux demandes exprimées par les clientèles auprès des offices de tourisme pour une offre de parcours sécurisés, fléchés et thématiques,

Considérant qu'à l'échelle du massif jurassien, le projet représente 50 boucles pour 1500 km, 160 points d'intérêts et des points de départ répartis sur une vingtaine de sites,

Vu le projet sur le territoire de la Communauté de communes Jura Sud, Pays des Lacs, Petite Montagne et Région d'Orgelet qui comprend à ce stade :

- 19 boucles (appellations provisoires) :

- Moirans-en-Montagne - Pont de la Pyle
- Moirans-en-Montagne - Villards d'Héria
- Chancia - Vouglans
- Les Crozets – Etival
- Doucier-Hérisson
- Doucier-Fontenu
- Clairvaux-les-Lacs – Tour des Lacs
- Clairvaux-les-Lacs – Hérisson
- Découverte Orgelet
- Orgelet – Bellecin – Maisod
- Orgelet – Onoz
- Orgelet – Pont de Poitte
- St Julien – Montfleur
- St Julien- Gigny
- Arinthod-Quinquenouille + variante pour les familles : Arinthod- découverte
- Thoirette- Coiselet
- Thoirette Viaduc
- St Julien – Loisia
- Connexion gare de St Amour

représentant au total 556.7 kilomètres de parcours

- 9 points de départ (sites pressentis):

- Moirans-en-Montagne
- Chancia
- Etival
- Clairvaux-les-Lacs
- Doucier
- Orgelet
- Arinthod
- Thoirette
- Saint-Julien

- 70 Points d'intérêt

Considérant que le projet se veut évolutif dans le temps et que ces boucles pourront à l'avenir, être modifiées, complétées par d'autres itinéraires,

Considérant que les aménagements seraient sous la maîtrise d'ouvrage et à la charge des collectivités,

Vu l'étude financière faite le cabinet d'étude pour les aménagements suivants :

- Les points de départ devront être dotés d'un abri vélo sécurisé, d'une borne de recharge, d'un panneau Relais Info Service (RIS) et des services associés (affichage produit, accès wifi) pour un coût estimé de 15 000 € par site hors pose ;
- Les points d'intérêt devront être aménagés au moyen de mobilier normalisé à l'échelle du projet avec des éléments obligatoires (mats, rack à vélo) et des éléments optionnels (panneaux d'interprétation, tables pique-nique, mobilier de contemplation, ..) pour un coût moyen estimé à 3500 € par site ;

- Les éventuels passages dangereux des circuits devant être aménagés afin que les familles, cibles principales de l'activité, puisse réaliser l'activité sans difficulté feront fait l'objet d'un chiffrage spécifique,

Avec un reste à charge estimé de 30% (70% de subvention) par EPCI soit 114 000 € HT pour la Communauté de communes Jura Sud, Pays des Lacs, Petite Montagne et Région d'Orgelet,

Considérant qu'afin de promouvoir le produit, une stratégie marketing intégrant un ensemble d'outils de communication-promotion : rédactionnel, production visuelle, éditions (brochure, carto-guide), équipement des lieux de location, web et digital, médias etc. serait prise en charge par le Parc du Haut-Jura et le Pays Lédonien pour un montant de 150 000 €,

Considérant qu'en termes de calendrier le déploiement des itinéraires et des aménagements liés débutera à partir de 2020 et de manière progressive sur deux ans,

Considérant que pour la mise en œuvre mutualisée et coordonnée du projet « Vélo Jurassic Tours », le Parc naturel régional du Haut-Jura et le Pays Lédonien proposent de constituer un groupement de commandes pour les communautés de communes concernées, conformément aux dispositions des articles L2113-6 à 2113-8 du code de la commande publique,

Considérant qu'en cas de carence de partenaire privé à proximité des points de départ, la Communauté de communes Jura Sud, Pays des Lacs, Petite Montagne et Région d'Orgelet définira une alternative localisée pour de la location de vélo à assistance électrique et ainsi faciliter la fréquentation des boucles et leur promotion.

DECIDE

D'acter l'engagement de la Communauté de communes Jura Sud, Pays des Lacs, Petite Montagne et Région d'Orgelet de participer au projet de « Vélo Jurassic Tours » ;

D'acter le principe de déclinaison de ce projet sur le territoire de la Communauté de communes Jura Sud, Pays des Lacs, Petite Montagne et Région d'Orgelet sur la base des éléments techniques et budgétaires énoncés ;

D'approuver la mise en place de ce projet dont les composantes sur la Communauté de communes Jura Sud, Pays des Lacs, Petite Montagne et Région d'Orgelet sont précisées dans l'étude pré-opérationnelle du cabinet ATEMIA ;

De s'engager à la déclinaison de ce projet sur les années 2020, 2021 et 2022 ;

D'acter que l'enveloppe financière globale prévisionnelle est de 380 000 € HT pour la Communauté de communes Jura Sud, Pays des Lacs, Petite Montagne et Région d'Orgelet ;

D'acter que le reste à charge prévisionnel pour la Communauté de communes Jura Sud, Pays des Lacs, Petite Montagne et Région d'Orgelet s'élève à 30% minimum et le plan de financement prévisionnel détaillé suivant :

Poste de dépenses	Montant HT	Financement	Montant HT	Pourcentage
Aménagement des points d'intérêt et points de départ	380 000 €	Région Bourgogne Franche-Comté	133 000 €	35%

		FEADER-LEADER	133 000 €	35%
		Autofinancement	114 000 €	30%
TOTAL	380 000 €	TOTAL	380 000 €	100%

D'autoriser la Communauté de communes Jura Sud, Pays des Lacs, Petite Montagne et Région d'Orgelet à solliciter les subventions correspondantes en relation avec le Parc du Haut-Jura auprès des différents financeurs ;

D'acter l'adhésion de la Communauté de communes Jura Sud, Pays des Lacs, Petite Montagne et Région d'Orgelet à un groupement de commande coordonné par le Parc du Haut-Jura et le Pays Lédonien pour permettre la mutualisation des achats ;

De s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;

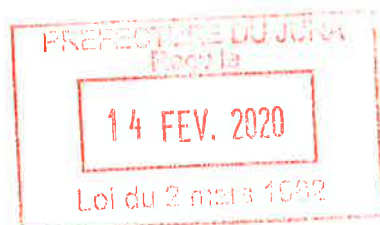
De désigner M. le vice-président en charge du Tourisme pour représenter la Communauté de communes au sein du groupement de commande ;

De charger Monsieur le Président de signer l'ensemble des pièces afférentes à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,



Le Président
DELORME Jean-Louis



